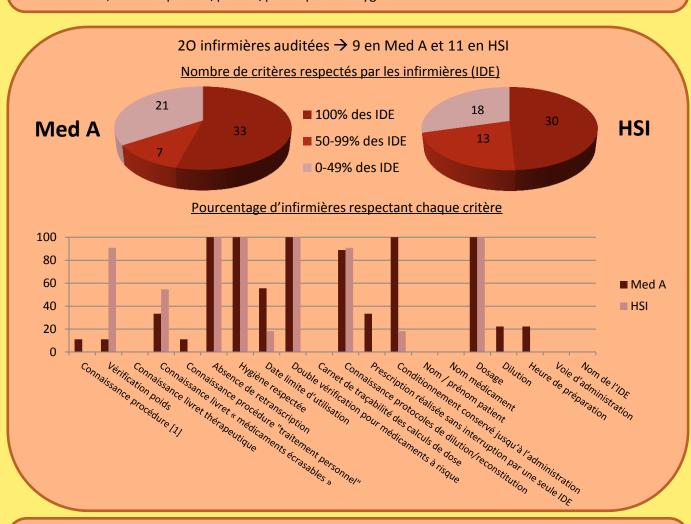


Audit « préparation des médicaments en unité de soins »

C.Paysant, V.Alary, T.Pepin, B.Faoro, P. Rambourg CHU Saint ELOI, 80 Avenue Augustin Fliche, 34090 Montpellier

En 2010, l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) a rapporté que 60,3% des erreurs médicamenteuses se produiraient lors de l'étape d'administration. Une procédure d'administration des médicaments [1] a donc été mise en place. Un audit a été réalisé afin d'évaluer sa mise en œuvre dans deux services de soins : la médecine interne multi-organiques (Med A) et les soins intensifs d'hématologie (HSI).

Une grille d'audit a été établie à l'aide d'une procédure interne « administration des médicaments en unités de soins » [1] et du guide de la Haute Autorité de Santé « Outils de sécurisation et d'auto-évaluation de l'administration des médicaments ». Elle comporte 61 items reprenant les étapes de la préparation des médicaments : prise de connaissance de la prescription, planification des administrations, préparation ou reconstitution, contrôle produit/patient/prescription et hygiène.



Les points critiques mis en évidence par cet audit sont principalement la méconnaissance par les infirmières de documents qualité et d'aide à la préparation des médicaments, ainsi que l'étiquetage incomplet des médicaments préparés. Il semble donc indispensable d'encourager les infirmières à prendre connaissance des documents existants, et d'envisager l'utilisation d'étiquettes pré-imprimées pour les formes injectables. La tenue d'un carnet de traçabilité des calculs de doses permettrait également de limiter le risque d'erreurs. Un second audit permettra d'évaluer la mise en pratique des axes d'amélioration proposés.